

# **Crimes sans témoins**

Violations des droits de l'Homme  
au Sahara Occidental.



## Synthèse

En avril 2014, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé de ne pas inclure la surveillance des droits de l'Homme dans le mandat de la MINURSO. Des protestations publiques ont eu lieu au Sahara Occidental contre cette décision. Elles ont été violemment réprimées par les autorités marocaines. Cela comprend la détention et la torture signalés pour six sahraoui lors d'un rassemblement à El Aaïn en mai. L'un d'eux, 17 ans Hussein El Bah, a été de nouveau arrêté après avoir signalé à Amnesty International qu'il avait été torturé.<sup>i</sup>

À cela s'ajoute de nombreux autres cas de violations des droits humains qui auraient été perpétrés par les autorités marocaines au cours de l'année écoulée. Ces crimes sans témoins démontrent l'insuffisance des mécanismes nationaux des droits humains au Maroc et les limites des procédures spéciales des Nations Unies.

Le rapport présente des cas de torture récemment signalés, le déni de la liberté de réunion, de la liberté d'expression et du droit à la santé. Il décrit également les autres violations des droits humains de longue date, y compris le déni de la liberté de culture, du droit à un jugement équitable, du droit au travail, et du droit de bénéficier des ressources naturelles.

Il conclut par une recommandation claire pour le Conseil de Sécurité de l'ONU : de renouveler le mandat de la MONURSO en avril 2015 et d'y inclure la clause pour une **surveillance indépendante, impartiale, complète et durable des droits de l'homme, tant au Sahara Occidental que dans les camps de réfugiés.**

## Introduction et contexte

En avril 2014, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a décidé de ne pas inclure la surveillance des droits de l'Homme dans le mandat de la MINURSO, la mission onusienne de maintien de la paix au Sahara Occidental. En l'absence de cette surveillance, de nombreux cas de violations des droits humains perpétrés par les autorités marocaines ont été rapportés depuis lors. Ces crimes sans témoins démontrent l'insuffisance des mécanismes nationaux des droits humains au Maroc et les limites des procédures spéciales des Nations Unies démontrent le besoin urgent d'une **surveillance indépendante, impartiale, complète et durable des droits de l'Homme**.

Le Sahara Occidental est souvent appelé la dernière colonie d'Afrique dans le langage populaire, et en dépit d'une décision de la Cour Internationale de Justice et de nombreuses résolutions du Conseil de Sécurité à l'appui de son droit à l'autodétermination, c'est encore un territoire non autonome. L'incapacité à résoudre son statut a entraîné une augmentation de l'instabilité dans la région et la menace posée sur la sécurité internationale est une préoccupation croissante.

La MINURSO a été déployée en 1991 avec la mission de surveillance du cessez-le-feu entre le Maroc et le Front Polisario et d'organisation d'un référendum sur le statut du Sahara Occidental. Mais la mission n'a pas réussi à faire des progrès substantiels vers ce dernier objectif. En tant qu'une des six opérations de maintien de la paix (et la seule mission établie depuis 1978) sans mandat des droits de l'Homme, la MINURSO a également échoué à protéger la population du Sahara Occidental des persécutions et des violations quotidiennes des droits de l'Homme.

Alors que les Sahraouis qui soutiennent un référendum sur l'avenir du Sahara Occidental ont toujours fait face à la persécution et aux violations de leurs droits, la question est maintenant une préoccupation plus forte des organisations internationales des droits de l'Homme et de la société civile. La visibilité accrue de violations des droits de l'Homme des citoyens sahraouis depuis 2005, la politique articulée du Roi Mohammed VI d'augmentation de l'hostilité envers les Sahraouis en 2009, et l'éruption de grandes violences en 2010, a conduit la question des droits de l'Homme au Sahara Occidental à attirer davantage l'attention internationale.

## Violations des droits de l'Homme au Sahara Occidental

Nous avons souligné ci-dessous quelques exemples de violations des droits de l'Homme rapportés durant la période de mai 2014 à janvier 2015. Du fait du manque d'une surveillance globale et durable, de nombreux cas ne sont pas rapportés.

### Torture et mauvais traitements

"Ils m'ont conduit dans le désert dans une voiture de police, ils ont enlevé mes vêtements, puis ils ont commencé à me battre jusqu'à ce que je ne puisse plus bouger. Ensuite, ils m'ont violé avec un bâton".  
Témoignage de Rgaibano Lahwajui à Adala UK

La torture et les mauvais traitements infligés par les autorités marocaines sont un problème persistant au Sahara Occidental. Le Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, qui a visité El Aaiun en septembre 2012, a déclaré avoir « reçu des

**CRIMES SANS TÉMOINS**  
**FORUM ACTION SAHARA OCCIDENTAL - MARS 2015**

témoignages crédibles sur la pratique de la torture et des mauvais traitements dans la prison de [El-Aaiun], notamment les viols, les passages à tabac et la mise à l'isolement pendant plusieurs semaines, en particulier de détenus accusés de participation aux activités en faveur de l'indépendance ».<sup>ii</sup>

Après avoir visité le Maroc et le Sahara Occidental en décembre 2013, le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire a noté, "Les plaintes reçues par le Groupe de travail indiquent l'utilisation de la torture par des fonctionnaires de l'Etat pour obtenir des preuves ou des aveux pendant l'interrogatoire initial." <sup>iii</sup>

Maroc et Sahara Occidental figure comme pays cible de la campagne mondiale d'Amnesty International sur la torture lancée en mai 2014. L'organisation déclare: "Les auteurs de torture ou d'autres mauvais traitements ont continué à bénéficier d'impunité quasi totale ... .Le climat d'impunité annule le pouvoir dissuasif de la législation anti-torture du Maroc " .<sup>iv</sup>

Celles-ci ont continué depuis avril 2014

Freedom House signale que six personnes arrêtées lors d'un rassemblement pro-indépendance à El Aaiun en mai ont été torturées en détention en vue de leur extorquer des aveux. L'un d'eux, Hussein El Bah, 17 ans, a été de nouveau arrêté après avoir signalé à Amnesty International qu'il avait été torturé.<sup>v</sup>

En Septembre Amnesty International a publié une action urgente pour sept Sahraouis, qui aurait subi des tortures et des mauvais traitements le 17 septembre des mains du personnel à la prison locale d'El Aaiun. Ces hommes disent avoir été menotté, roué de coups dans la cour de la prison devant d'autres détenus et agressés verbalement.<sup>vi</sup>

Adala Royaume-Uni rapporte que le militant Saïd Fanish a été enlevé le 5 novembre à Boujdour. Dans son témoignage, il rapporte avoir été soumis à la torture aux mains d'un groupe d'officiers de police marocains.<sup>vii</sup>

Adala RU rapportent que Rgaibano Lahwajui, 22 ans, a été brutalement battu et violé avec un bâton par les forces de sécurité marocaines pour avoir participé à une manifestation le 15 décembre à El Aaiun.<sup>viii</sup>

Le 22 décembre Human Rights Watch a appelé à la libération de Moubarak Daudi, en attente de jugement devant un tribunal militaire pour des accusations de possession d'armes qu'il nie. Il affirma avoir été battu par la police et forcé à signer des «aveux». M. Daudi est détenu sans procès depuis la fin 2013.<sup>ix</sup>

D'autres préoccupations relatives au traitement des victimes de torture au Maroc et au Sahara Occidental ont fait surface cette année. Le 11 juillet, le ministre marocain de la Justice et des Libertés, El Mustapha Ramid, a annoncé que "le Bureau du Procureur va entreprendre les procédures juridiques nécessaires face à de faux rapports ou de tentatives de nuire à la réputation des personnes ou des institutions." Cela a été condamné par Les groupes de droits comme une tentative de dissuader les victimes de dénoncer la torture.

Des rapports d'Amnesty International indiquent que cela pourrait bien être l'intention. En août ils ont cité le cas de trois militants qui ont été emprisonnés après avoir déclaré qu'ils avaient été enlevé et torturé. Amnesty a appelé les autorités à "cesser les actions qui semblent destinées à intimider les victimes de torture et d'autres mauvais traitements pour qu'elles ne s'expriment pas." x

## Déni de la liberté de réunion

"Nous étions 19, toutes des femmes, et tout à coup la police marocaine, à la fois en uniforme et en civil, nous ont attaqués brutalement avec des matraques et à coups de pied. Nous avons chacune été attrapées par trois ou quatre policiers et poussées dans la rue. Nous avons été battues et humiliées, y compris harcelées sexuellement. ils ont mis leurs mains et leur matraque partout sur tout mon corps ".

Témoignage de SokainaYaia à Adala UK

Les autorités marocaines utilisent couramment intimidation, obstruction, et usage excessif de la force pour perturber les manifestations légitimes et pacifiques au Sahara Occidental. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture a signalé «un modèle d'utilisation excessive de la force dans la répression des manifestations et dans l'arrestation de manifestants ou de personnes soupçonnées de participer à des manifestations en faveur de l'autodétermination de la population sahraouie." <sup>xi</sup>

Le rapport mondial 2015 de Human Rights Watch a souligné l'expulsion d'au moins 40 visiteurs étrangers du Sahara Occidental entre avril et octobre et la lourde surveillance de la police marocaine sur des étrangers en visite qui ont rencontré des activistes sahraouis de défense de leurs droits. <sup>xii</sup>

Adala UK a assisté à 13 manifestations pacifiques, entre la mi-mai et la mi-Juillet. Ils citent des exemples de coups sur les manifestants, la détention et la torture en détention. <sup>xiii</sup> Leurs enquêtes ont également rapporté les cas de prisonniers forcés à signer des déclarations sans être autorisés à lire et sans que des enquêtes ne soient menées sur les allégations de torture. <sup>xiv</sup>

En exemple, ils citent le témoignage de Sokaina Yaia. Mme Yaia et 18 autres femmes scandaient des slogans pour l'indépendance quand elles ont été battues à coups de matraque, coups de pied et agressées sexuellement par la police marocaine. Mme Yaia s'est évanouie suite à ses blessures et a affirmé que la police avait retardé que lui soient administrés des soins médicaux. <sup>xv</sup>

Ils citent aussi le cas de Housine Laamash, 17 ans, arrêté le 17 juillet dans Boujdour. Il affirme avoir subi les faits suivants : passage d'une éponge imbibé d'urine sur son visage, forcé à retirer son pantalon, battu et interrogé avec les poignets liés et menacées de viol. <sup>xvi</sup>

## Déni de la liberté d'expression

Il existe des preuves que les autorités marocaines ont tenté de faire taire les critiques de leur comportement au Sahara Occidental en interférant avec la liberté des médias. Les trois projets de loi introduisant en octobre des réformes pour les médias ne comprennent pas de dispositions pour réformer les questions soi-disant après la "ligne rouge" soit celles relatives à l'interdiction de la couverture médiatique de la monarchie, de l'Islam et des questions territoriales, cette dernière étant en référence au Sahara Occidental. <sup>xvii</sup>

Un groupe de journalistes portugais ont fait campagne pour M. Mahmoud El Haisan, correspondant de la RASD TV, une station de télévision locale au Sahara

Occidental, qui a été enlevé le 4 juillet. Leur lettre indique qu'il a été brutalement battu et torturé et condamné à 18 mois de prison. Le groupe affirme que le journaliste a de sérieux problèmes de santé, aggravés quotidiennement en raison de la torture qu'il a subi en prison. <sup>xviii</sup>

### **Le droit à la santé**

L'accès aux services de santé est souvent refusé aux Sahraouis, et des rapports sur l'obstruction par la police de l'accès aux soins médicaux, en particulier dans les prisons et en détention.

Par exemple, le 4 octobre les autorités ont enterrés Hasna Al Wali sans en avertir sa famille. Frontline Defenders rapportent que M. Al Wali, membre de l'Association sahraouie contre la torture a été arrêté 2012 et qu'il aurait été torturé et maltraité après son arrestation. Il a été condamné à trois ans de prison selon l'organisation parce qu'il travaillait à la défense des droits humains. M. Al Wali était diabétique et il est rapporté que lui a refusé un traitement médical approprié pendant son incarcération. Il a ensuite été envoyé dans un hôpital militaire où il est mort. Les autorités affirment qu'il est mort de causes naturelles. <sup>xix</sup>

### **Autres violations des droits de l'Homme**

#### **Le droit à la liberté culturelle**

La culture sahraouie, l'histoire et l'identité sont souvent contestées par le Gouvernement marocain, affirmant que la nation du Sahara Occidental est en fait «marocaine» en termes de culture et de souveraineté. Il est fréquent que les parents ne soient pas autorisés à donner des noms "sahraouis" ou Hassani à leurs enfants à la naissance, selon la définition des autorités. Fréquent aussi que les musiciens sahraouis ne puissent pas participer à des festivals en raison des références culturelles à un Sahara Occidental historiquement unique dans leurs paroles.

#### **Le droit de travailler avec rémunération équitable et satisfaisante**

Le Sahara Occidental est riche en ressources naturelles - en particulier en poissons et phosphates. Cependant, le peuple sahraoui a rarement le droit de profiter lui-même des industries s'y rapportant, ou de trouver un emploi dans leur extraction, production ou vente. Le gouvernement marocain crée des incitations fiscales et salariales très favorables pour encourager les Marocains à déménager au Sahara Occidental afin de travailler pour le gouvernement dans ces secteurs. En conséquence, les Marocains de souche prennent largement tous les emplois dans ces secteurs, enracinant la pauvreté et la marginalisation économique parmi les Sahraouis.

#### **Le droit aux ressources**

L'exploitation des ressources naturelles du Sahara Occidental représente actuellement un obstacle à la résolution du conflit, et une autre préoccupation des droits humains. Le droit international humanitaire et la Charte des Nations Unies investissent clairement les peuples non autonomes de la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles.

Le Maroc bénéficie financièrement de ces ressources - en 2014, la valeur des ressources, principalement des poissons et phosphate a dépassé 300 millions de dollars – et refuse au peuple sahraoui d'en bénéficier.

### **Les obligations du Conseil de Sécurité de l'ONU**

L'article 73 de la Charte des Nations Unies est clair sur le fait que la responsabilité du bien-être des peuples des territoires non autonomes incombe aux Nations Unies. Leur responsabilité *“de favoriser dans toute la mesure possible leur prospérité, dans le cadre du système de paix et de sécurité internationales établi par la présente Charte”* couvre le développement, l'augouvernance, la paix et la sécurité de ces peuples et *“de les traiter avec équité et de les protéger contre les abus”*.<sup>xx</sup>

### **Le besoin urgent de surveillance des droits humains**

Il y a un besoin urgent d'une surveillance indépendante, impartiale, complète et durable des droits de l'Homme. Pour être équitable, cela doit inclure la surveillance des droits de l'Homme dans les campements de réfugiés.

### **Les procédures spéciales de l'ONU et les mécanismes nationaux marocaines sur les droits de l'Homme sont inadéquats**

Les allégations ci-dessus de graves et continuelles violations des droits de l'Homme montre que les procédures spéciales des Nations Unies, qui n'impliquent que de courtes et rares visites au Sahara Occidental, ont été insuffisantes pour y améliorer la situation des droits de l'Homme.

En effet, le propre document du Secrétaire Général de l'ONU sur le Sahara Occidental pour 2013 souligne : *“Compte tenu des rapports quotidiens sur les violations des droits de l'Homme, la nécessité d'une surveillance indépendante, impartiale, complète et durable de la situation des droits de l'Homme au Sahara Occidental et dans les camps devient de plus en plus pressante.”*<sup>xxi</sup>

Les allégations de violations persistantes des droits de l'homme indiquent aussi l'insuffisance des propres structures nationales du Maroc en matière de droits humains. Les dispositions relatives aux droits de l'Homme contenues dans Constitution du Maroc de 2011 n'ont eu aucun impact sur la situation des droits humains au Sahara Occidental. En mai 2013, il a été signalé que deux membres du comité régional droit de l'Homme à El Aaiun du Conseil national des droits de l'Homme, Mohamed Salem Mayara et Maghraoui Saghir, ont démissionné en signe de protestation face à l'échec de la commission "à surveiller les droits de l'Homme dans la région, en raison d'un manque de volonté politique et de moyens."<sup>xxii</sup>

En ce qui concerne les réformes de 2011 de la constitution du Maroc, Human Rights Watch dans son rapport annuel 2015 conclut qu'elles «n'ont pas conduit à l'amélioration des pratiques, une mise en œuvre législative conséquente, ou de la révision des lois répressives.”<sup>xxiii</sup>

### **Les conséquences de l'inaction**

Le prix de la non inclusion de la surveillance des droits de l'Homme au mandat de la MINURSO renouvelé en avril 2015 pourrait être élevé, à la fois du fait du maintien de la situation désespérée des droits de l'Homme au Sahara Occidental et en raison des implications avec la sécurité.

## CRIMES SANS TÉMOINS FORUM ACTION SAHARA OCCIDENTAL - MARS 2015

Le rapport de 2013 du Secrétaire Général des Nations Unies note que l'Envoyé personnel du Secrétaire Général pour le Sahara Occidental avait trouvé "une deuxième et troisième génération [dans les camps de réfugiés] ... frustrés non seulement par le manque de progrès dans les négociations, mais aussi par l'absence de possibilités d'emploi".<sup>xxiv</sup> Mais aussi que «beaucoup expriment leur soutien pour des actions radicales telle que la reprise des hostilités contre le Maroc... D'autres ont mis en garde que ces frustrations rendent ces jeunes des cibles tentantes au recrutement pour les réseaux criminels et terroristes."<sup>xxv</sup>

La surveillance des droits de l'Homme pourrait participer à désamorcer les tensions et le ressentiment à la fois dans les camps et au Sahara Occidental en décourageant les violations des droits de l'Homme. Il pourrait également insuffler un sentiment de confiance et d'élan dans les négociations sur l'avenir du Sahara Occidental, rendant caduc tout besoin perçu de recours à des options radicales, réduisant le risque de conflit ou de terrorisme dans la région.

### Recommandation

Western Sahara Action Forum a une recommandation claire au Conseil de Sécurité de l'ONU : inclure la clause pour une **surveillance indépendante, impartiale, complète et durable des droits de l'homme, tant au Sahara Occidental que dans les camps de réfugiés** au renouvellement du mandat de la MINURSO en avril.

### References

---

<sup>i</sup> Freedom House, *Freedom in the World 2014 - Western Sahara*, 8 September 2014, available at: <http://www.refworld.org/docid/5417f17a1.html> [accessed 8 February 2015]

<sup>ii</sup> Mission au Maroc : Rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres traitements cruels inhumains ou dégradants (2012), Juan E. Méndez, p.15

<sup>iii</sup> UN Human Rights Council, 27 Session 4 August 2014, Agenda Item 3, Report of the Working Group on Arbitrary Detention

<sup>iv</sup> Amnesty International, 13 May 2014 Torture in Morocco and Western Sahara: In summary: Stop Torture country briefing Index Number: MDE 29/004/2014

<sup>v</sup> Freedom House, *Freedom in the World 2014 - Western Sahara*, 8 September 2014, available at: <http://www.refworld.org/docid/5417f17a1.html> [accessed 8 February 2015]

<sup>vi</sup> Amnesty International, Document - Morocco: Sahrawis on hunger strike against torture, 19 September 2014

<http://www.amnesty.org/en/library/asset/MDE29/007/2014/en/1899cfce-24eb-4b2d-8b2e-c17970bfae7c/mde290072014en.html>

<sup>vii</sup> Adala UK, 09 November 2014, <http://adalauk.org/2014/11/09/urgent-investigation-needed-into-the-kidnapping-of-activists-fighting-for-the-sahrawi-peoples-right-to-self-determination/> (accessed 01/02/15)

<sup>viii</sup> Adala UK, 22 December 2014 <http://adalauk.org/2014/12/22/young-saharawi-tortured-and-raped-by-the-moroccan-authorities/> (accesses 01/01/15)

<sup>ix</sup> Human Rights Watch, 22 December 2014 Sahrawi Activist Facing Military Tribunal, <http://www.hrw.org/news/2014/12/22/morocco-sahrawi-activist-facing-military-tribunal> (accessed 08/02/15)

<sup>x</sup> Amnesty International, 31 July 2014 Morocco: Stop prosecution of torture complainants for 'false reporting', [www.amnesty.org/en/library/info/MDE29/005/2014/en](http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE29/005/2014/en)

<sup>xi</sup> Mission au Maroc : Rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres traitements cruels inhumains ou dégradants (2012), Juan E. Méndez, p.15

<sup>xii</sup> Human Rights Watch World Report 2015

<sup>xiii</sup> Adala UK, 17 July 2014, <http://adalauk.org/2014/07/17/report-on-human-rights-situation-in-occupied-territories-of-western-sahara-072014/> (accessed 01/02/15)

<sup>xiv</sup> ibid



**CRIMES SANS TÉMOINS**  
**FORUM ACTION SAHARA OCCIDENTAL - MARS 2015**

---

<sup>xv</sup> Adala UK 20 May 2014, [http://adalauk.org/2014/05/20/51-yearoldsokainayaiainjured-at-thehands-of-themoroccanpolice/\(accessed 01/02/15\)](http://adalauk.org/2014/05/20/51-yearoldsokainayaiainjured-at-thehands-of-themoroccanpolice/(accessed%2001/02/15))

<sup>xvi</sup> Adala UK 22 July 2014, [http://adalauk.org/2014/07/22/adalauk-urges-morocco-to-stop-of-the-detention-maltreatment-and-torture-of-young-saharawis,\(accessed 01/02/15\)](http://adalauk.org/2014/07/22/adalauk-urges-morocco-to-stop-of-the-detention-maltreatment-and-torture-of-young-saharawis,(accessed%2001/02/15))

<sup>xvii</sup> Reporters Without Borders, 21 November 2014, Recommendations on Morocco's Media Reform Bills, <http://en.rsf.org/maroc-rwb-s-recommendations-on-morocco-s-21-11-2014,47260.html>

<sup>xviii</sup> Marques, C et al, cited by Adala UK, 28 January 2015, <http://adalauk.org/2015/01/28/adala-uk-welcomes-an-awareness-campaign/> (accessed 01/02/15)

<sup>xix</sup> Frontline Defenders, Update, 07 October 2014, <http://www.frontlinedefenders.org/node/27464> (accessed 01/02/15)

<sup>xx</sup> Charte des Nations Unies, Chapitre XI, Article 73

<sup>xxi</sup> Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur le Sahara Occidental (2013), p. 23

<sup>xxii</sup> Western Sahara Human Rights Watch, Two prominent Saharawi members of the Regional Human Rights Committee in El Aaiún – Smara presented their resignation (28 mai 2013), <http://www.wshrw.org/en/dos-destacados-miembros-saharawis-del-comite-regional-de-derechos-humanos-de-el-aiun-smara-presentan-su-dimision/>

<sup>xxiii</sup> Human Rights Watch, World Report 2015, <http://www.hrw.org/world-report/2015/country-chapters/moroccowestern-sahara>

<sup>xxiv</sup> Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur le Sahara Occidental (2013), p. 4

<sup>xxv</sup> Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur le Sahara Occidental (2013), p. 4-5